

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 7 décembre

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 6
Délibération affichée en mairie le 14 décembre 2024*

PRESENTS (participant au décompte du quorum)

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;
Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;
Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.
Ville de Willem : Thierry ROLLAND, Maire.

PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.

DEL/2024/SIVU/15
S.I.V.U. VAL DE MARQUE
Tarification 2025

Monsieur le Président rappelle que par délibération DEL/2020/SIVU/12 en date du 11 juillet 2020, délibération DEL/2022/SIVU/13 du 9 décembre 2022 puis délibération DEL/2023/SIVU/14 en date du 16 décembre 2023, le coût d'examen de l'autorisation du droit des sols a été fixé comme suit :

- Actes instruits non aboutis : 120 € quels que soient les actes, sans pondération ;
- Actes instruits complètement : 180 € avec pondération s'appliquant.

En outre, l'évolution des actes du SIVU et de la législation ont conduit le conseil syndical à créer quelques tarifications complémentaires reprises dans le tableau ci-dessous :

Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de Démolir	Déclarations préalables	Autorisations de Travaux	Certificats d'Urbanisme Opérationnels	Assistance juridique et contrôle des actes ADS	Contrôle de conformité	Autorisation de Publicité
1.2	1.4	1.2	1	1	0.8	2	1.2	1
216 €	252 €	216 €	180 €	180 €	144 €	360 €	216 €	180 €

Ce coefficient de complexité variant de 0.8 à 2 à la base d'application de 180 €, le coût des actes instruits variait donc de 144 € à 360 €.

Aujourd'hui, dans un souci d'harmonisation de la tarification des actes relatifs aux autorisations du droit des sol sur l'agglomération lilloise, il est proposé de revoir la tarification de base ainsi que la pondération appliquée à la complexité des actes traités comme suit :

- Actes instruits non aboutis : 135 € quels que soient les actes, sans pondération ;
- Actes instruits complètement : 230 € avec pondération s'appliquant.

En outre, l'évolution des actes du SIVU et de la législation conduisent le conseil syndical à créer quelques tarifications complémentaires reprises dans le tableau ci-dessous :

Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de Démolir	Déclarations préalables	Autorisations de Travaux	Certificats d'Urbanisme Opérationnels et transfert de permis	Assistance juridique et contrôle des actes ADS	Contrôle de conformité	Autorisation de Publicité
1	1.2	0.8	0.7	0.9	0.4	1.56	1	0.7
230 €	276 €	184 €	161 €	207 €	92 €	360 €	230 €	161 €

Ce coefficient de complexité variant de 0.4 à 1.56 à la base d'application de 230 €, le coût des actes instruits varie donc de 92 € à 360 €.

Cette tarification est susceptible d'être modifiée ou actualisée selon les coûts constatés, chaque année.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- Approuve la tarification 2025 reprise ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux tarifications.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

